

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DÉLÉGATION À MME STÉPHANIE DUBUISSON EN QUALITÉ DE RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n°68 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n°1362-2023 portant nomination de Madame Stéphanie DUBUISSON au poste de Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

CONSIDÉRANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDÉRANT la position occupée par Mme Stéphanie DUBUISSON en tant que Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Stéphanie DUBUISSON Responsable des services Voirie, Propreté et Mécanique, sous l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services pour :

- Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur les équipements urbains.
- Le dépôt de plainte concernant les éventuels sinistres automobiles
- La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Madame Stéphanie DUBUISSON, titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 17 octobre 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS

